

# Compte rendu

Comité de Pilotage  
« Restitution / Mesures d'accompagnement »  
Mercredi 19 mai 2021

**Projet de parc éolien des  
Quatre Chemins (61)**

## Introduction

---

La société Enertrag travaille à la réalisation d'un projet de parc éolien nommé « Quatre Chemins » sur le territoire d'Occagnes dans le département de l'Orne.

La société Enertrag est attentive à se concerter avec les riverains et les habitants des territoires sur lesquels elle développe des projets. De façon pratique, elle s'attache à mettre en place des démarches de concertation qui permettent de préparer certaines décisions qu'elle a à prendre sur le projet, avec toutes les personnes qui se sentent concernées et ont envie de s'impliquer dans la vie de leur territoire ; celles-ci apportant leur connaissance fine du territoire au projet.

## Constitution du Comité de Pilotage

---

Ainsi, sur ce projet, la société Enertrag a fait le choix de mettre en place un Comité de Pilotage composé d'élus de la commune ainsi que du chargé de mission transition énergétique à la Communauté de Communes. Après que ce Comité se soit réuni 3 fois, la société Enertrag a souhaité l'ouvrir à un plus grand nombre d'acteurs territoriaux, entre 12 et 15 personnes.

C'est pourquoi elle a mandaté la société Résonances CFP pour l'accompagner dans cette démarche. Après être intervenue 2 fois deux jours sur le territoire :

- Le mercredi 27 et le jeudi 28 mars 2019 ;
- Le jeudi 6 juin et le vendredi 7 juin 2019 ;

Et avoir rencontré un peu plus de 25 personnes, le comité de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- ALLAIS Sébastien – Exploitant agricole et habitant d'Occagnes ;
- BARBIER Philippe – Trésorier de l'association Sauvegarde de l'église de Cui ;
- BESNIER Patrick – Habitant de Sentilly ;
- BIJAULT Joel – 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie d'Occagnes et habitant d'Occagnes ;
- BOURDELAS Karine – Maire de la commune d'Occagnes et habitante d'Occagnes ;
- BOUVET Didier – Chargé de mission à la transition énergétique à l'intercommunalité d'Argentan ;
- CORBIN Mickael – Eleveur de chevaux et habitant du bourg d'Occagnes ;
- DEFARGE Didier – Habitant du hameau de Cui - Occagnes et riverain du projet ;
- FIEGE Françoise – Conseillère municipale et habitante du bourg de Cui ;
- GENISSEL André – Habitant du bourg d'Occagnes / Nouveaux lotissements, nouvellement arrivé à Occagnes ;
- LEBAS Thierry – Habitant de Sentilly et riverain du projet ;
- NAVET Sébastien – Habitant du bourg d'Occagnes ;
- PELTIER Jean – Président de l'association de chasse et habitant du hameau de Pommainville – Occagnes
- ROGER Michel - Conseiller municipal et habitant du bourg de Cui.

## **Le Comité de Pilotage « Restitution / Mesures d'accompagnement »**

---

Le septième comité de pilotage « *Restitution / Mesures d'accompagnement* » s'est déroulé le mercredi 19 mai 2021 à 18h00 dans la salle municipale de la commune d'Occagnes. 11 mois se sont écoulés entre le dernier comité de pilotage et ce dernier, notamment lié à la crise sanitaire. Ainsi, il est précisé que l'ensemble des intervenants et participants de cet atelier ont respecté les gestes barrières.

Les membres du comité de pilotage sont avertis par un mail invitation transmis le 30 avril 2021 soit un peu plus de 2 semaines avant le début de cet atelier. Deux participants ne disposant pas de mail sont invités par une lettre afin de leur communiquer la date et l'horaire.

Sont excusés :

- Philippe BARBIER,
- Didier BOUVET,
- Mickael CORBIN
- Didier DEFARGE,
- Françoise FIEGE,
- Sébastien NAVET,
- Jean PELTIER,
- Michel ROGER.

Remarque : Il est rappelé que Françoise FIEGE a quitté la commune d'Occagnes et ne participera plus au Comité de Pilotage.

Le porteur de projet, la société Enertrag, a également participé à la réunion. Il était représenté par :

- Paul RICOSSE - *Responsable Dialogue Territorial / Concertation,*
- Marc SALESSY – *Responsable du projet éolien des Quatre Chemins.*

La réunion a duré 2h00 environ et a été animée par Delphine CLAUX de la société Résonances CFP.

Le comité de pilotage avait pour objet :

- De faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
- De restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
- D'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

## **Le déroulement du comité de pilotage**

---

Le comité de pilotage se déroule en quatre temps :

- ① Accueil des participants,
- ② Présentation de l'atelier,
- ③ Travail en groupe plénier,
- ④ Clôture de la réunion.

## **1. Accueil des participants**

A leur arrivée, les participants sont invités à émarger la feuille de présence avant d'être accueillis par le porteur de projet et l'animateur dans un espace qui est séparé en deux :

- Un premier espace, représenté par un grand cercle, permet un partage avec l'ensemble des participants. Dans les faits, cet espace est utilisé tout au long de l'atelier ;
- Un deuxième espace dans lequel sont disposées trois tables autour desquelles sont présentes 5 chaises. Cet espace est dédié au travail en petit-groupe. Dans les faits, compte-tenu du nombre de participants, le travail se fait en groupe plénier.

## **2. Présentation de l'atelier**

Après quelques mots de remerciement pour leur présence, Delphine CLAUX débute l'atelier :

- En présentant les animateurs de l'atelier ;
- En situant ce 4<sup>ème</sup> atelier dans le processus global de concertation du projet.

En s'appuyant sur une présentation projetée sur un écran, elle partage les éléments suivants :

- L'objectif de cet atelier a pour objet de :
  - ✧ Faciliter la rencontre et les échanges directs entre le porteur de projets et les habitants du territoire ;
  - ✧ Restituer le travail et les apports de la concertation mise en place sur le projet ;
  - ✧ Initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.
- Le porteur de projet a retenu du dernier atelier « *Implantation* » :
  - ✧ La vigilance portée au paysage, afin de limiter l'impact visuel du projet dans le paysage :
    - Choix de machines les plus hautes pour limiter le nombre ;
    - Un nombre limité de machines entre 2 et 4 ;
    - Limiter les perceptions depuis le château du Cuy ;
  - ✧ La prise en compte de la fonctionnalité des haies présentes sur la zone d'étude ;
  - ✧ La limitation de la gêne dans l'exploitation des terres par les agriculteurs.

## **La présentation du projet**

L'animateur poursuit en présentant l'implantation retenue pour le projet. Marc SALESSY a cherché, le plus possible, à travers la définition du projet, de répondre aux critères énoncés ci-dessus.

Afin de limiter l'impact visuel, le porteur de projet :

- A implanté un nombre réduit de machine en adéquation entre production d'énergie minimale et intégration dans le paysage ;
- A travaillé sur l'implantation des machines afin de limiter les perceptions depuis le château de Cuy ;

Le porteur de projet a cherché également à travers son projet à enlever le moins de haie possible et s'est engagé dans le cadre de mesures compensatoires à en planter de nouvelles.

Les aménagements des éoliennes (chemins, plateformes) sont faits en concertation avec les exploitants agricoles afin de limiter la gêne dans l'exploitation des terres.

Lors de la présentation du projet, plusieurs questions sont posées autour de la contrainte liée au radar météorologique et ses conséquences sur l'implantation. « *Comment est définie l'implantation depuis ce point de vue ?* », « *Combien d'aller-retour y-a-t-il eu entre le porteur de projets et le bureau d'études spécialisés ?* » et « *Est-ce que les éoliennes impactent les radars ?* »

Marc SALESSY partage tout d'abord aux participants qu'il y a eu la définition de 3 à 4 scénarii qui ont fait l'objet d'échange avec le bureau d'études spécialisé en aéronautique. Puis, le dernier scénario a fait lui-même l'objet de 15 à 20 variantes afin d'arriver au projet aujourd'hui présenté.

Puis, il explique que le risque est de créer un écho sur l'écran radar. Aujourd'hui, il existe plusieurs solutions. Dans le cadre du projet, le service aéronautique considère le projet des 4 chemins et celui de Moulin-Sur-Orne comme \$un seul parc éolien. De plus, il y a fallu respecter des angles précis entre les machines, expliquant les nombreux allers-retours.

### L'intégration du projet dans le paysage

L'animateur présente la carte reprenant l'ensemble des photomontages qui sont pris dans le cadre du projet. Elle rappelle qu'à l'issu du deuxième atelier « *Connaissance du territoire* » 5 points de vue sont proposés par chacun des trois groupes.

8 points de vue sont présentés lors de cet atelier :

- Depuis le bourg d'Occagnes, hameau Bellevue ;
- Depuis le château de Cuy ;
- Depuis les premières habitations du hameau de Cuy ;
- Depuis les premières habitations du hameau de Sentilly ;
- Depuis la mare de Pommereux ;
- Depuis la sortie de Moulin-Sur-Orne ;
- Depuis le château d'eau d'Occagnes ;
- Depuis la route reliant Montgaroult à Argentan.

Chaque jeu de photomontage est constitué :

- D'une carte rappelant le point à partir duquel la photo est prise ;
- D'une photo panoramique 90°, sans le projet ;
- D'une photo panoramique 90° avec le projet ;
- D'une photo 60°, avec le projet, représentant la perception depuis l'œil humain.

Les photomontages sont passés lentement afin que chacun des membres du groupe de travail puisse se les approprier. Pour une grande majorité, les participants découvrent pour la première fois la perception du projet de Moulin-Sur-Orne (aujourd'hui autorisé) dans le paysage, auquel vient s'ajouter le projet des Quatre Chemins.

En regardant ces photomontages, ils prennent également conscience :

- De la hauteur des machines par rapport aux éléments existants du paysage, notamment les arbres ;
- Que l'objet le plus grand est celui qui est au premier plan même si, d'un point de vue relatif, il est plus petit qu'une éolienne.

Enfin, un participant fait remarquer que sur certains photomontages les éoliennes ne sont pas visibles. Marc SALESSY explique que l'objectif d'un photomontage n'est pas de montrer que les éoliennes ne se voient pas, bien au contraire. Parfois, il suffit de déplacer de quelques mètres pour que les éoliennes apparaissent ou disparaissent. Les points de vue pris, à partir desquels sont faits les photomontages, sont faits sur des espaces publiques et très souvent là où les éoliennes sont perçues dans le paysage.

### Ce qu'apporte le parc éolien au territoire

Enfin, Delphine CLAUDX donne quelques chiffres sur le projet :

- Il répond à la consommation électrique de 3 640 foyers (chauffage compris). Après vérification, selon le bilan RTE de 2020, la consommation résidentielle par habitant s'élève à 2211 kWh/habitant, soit pour ce projet, 9 461 personnes ;
- Il permet d'éviter 2 090 tonnes de CO2 évité. Après vérification, selon la méthode de calcul du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), ce chiffre tend plus vers 8 990 tonnes ;
- Il permet de recevoir des impôts, taxes permettant de développer la commune.

### Travail attendu par le groupe de travail

Avant de présenter le travail attendu, le nombre de participants le permettant, Delphine CLAUDX demande si le groupe souhaite être scinder en deux. La très grande majorité des participants répond que'il préfère rester en groupe plénier. Le travail s'effectue ainsi avec la totalité du groupe.

Le travail attendu est d'initier une première réflexion sur les mesures d'accompagnement du projet de parc éolien.

De manière générale, les mesures d'accompagnement ne s'inscrivent pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire.

Elles peuvent être proposées et financées, en totalité ou en partie, par le maître d'ouvrage en complément des autres mesures (Evitement, Réduction, Compensation) pour renforcer leur pertinence ou leur efficacité mais ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

Cependant, dès lors qu'elles sont prescrites dans l'acte d'autorisation, le maître d'ouvrage est réglementairement tenu de les mettre en œuvre.

Les participants vivent leur territoire et sont à même de suggérer des projets les mieux adaptés à leur lieu de vie.

La mise en œuvre de ces pistes de réflexion sont conditionnées à :

- L'autorisation du projet ;
- L'accord des élus qui restent décisionnaires sur leur territoire.

Il est demandé aux participants de proposer 5 mesures d'accompagnement et de les classer par ordre de priorité : de plus prioritaire au moins prioritaire.

### **3. Travail en groupe plénier**

Le travail est fluide et se fait dans une ambiance sereine et conviviale. Les échanges sont nombreux et pertinents. Les participants commencent dans un premier temps par lister les mesures possibles puis, dans un deuxième temps, les classent par priorité. Les mesures présentées ci-après sont donc classées de la plus prioritaire à la moins prioritaire.

En préambule de ce travail, une question est posée sur le périmètre géographique dans lequel il est possible de mettre en place ce travail – cet espace est-il limité au territoire d’Occagnes ou intègre-t-il les territoires riverains ? Le porteur de projet répond qu’il n’y a pas de limite territoriale et que c’est en fonction des perceptions visuelles.

Les cinq mesures d’accompagnement proposées sont les suivantes :

- 1- Mise en place de haie arbustive autour des habitations les plus proches du projet comme le hameau de Cuy ou le hameau de Sentilly.

Le porteur de projet alerte sur le fait que les haies doivent être éloignées des éoliennes afin de limiter les impacts sur la faune.

Les participants prennent également conscience que la mise en place des haies est conditionnée à l’accord du propriétaire. Selon s’il s’agit du domaine public ou privé, l’accord peut être plus ou moins simple à obtenir. Les participants partagent avec le porteur de projet que sur certains secteurs du territoire, l’accord sera difficile à obtenir.

Le groupe souhaite connaître à qui incombe l’entretien de ces haies. Marc SALESSY informe qu’ENERTRAG a l’expérience de la mise en place de ce type de mesures qui est une mesure de réduction des impacts assez courante.

L’analyse des secteurs d’implantations les plus propices aux plantations sera réalisée par le bureau d’études paysager. Une fois que ces derniers seront définis et validés, ENERTRAG mettra en place une convention avec le propriétaire concerné et s’engage à les entretenir pendant toute la durée de fonctionnement du parc.

Les échanges se poursuivent sur la notion de haie, en termes de hauteur. Une haie n’est pas synonyme d’une petite hauteur végétale. Le porteur de projet explique qu’il peut s’agir d’une haie bocagère, multi-strates ou constituée de grands arbres ... ;

- 2- La création d’un chemin de randonnée qui part du hameau « *Les Marais* » pour rejoindre le territoire de Moulin-Sur-Orne. Ce chemin nécessite la mise en place de 2 passerelles. Cette action rejoint celle de l’intercommunalité qui souhaite réaliser un plan de randonnée ;
- 3- Patrimoniales : L’église de Cuy – son électrification afin d’accueillir des manifestations ; l’église de Sentilly – sa restauration ;
- 4- L’enfouissement des réseaux (électrique et télécom) ;
- 5- Une participation financière à la mise en place de volets sur les premières habitations s’ouvrant sur le projet éolien, comme au hameau de Sentilly, afin de limiter la perception des lumières rouges disposées sur les éoliennes ;

Lors de cette réflexion sur les mesures d’accompagnement, plusieurs questions sont posées :

- « *Quel est l’impact sur les ondes GSM ou sur la réception de la télévision ? Y-a-t-il réellement des impacts et y-a-t-il des mesures à prendre pour éviter ça ?* »

Un parc éolien n'a pas d'impact sur le réseau de téléphonie mobile.

Relatif à la télévision, l'installation d'un parc éolien est susceptible de perturber la réception des signaux de télévision chez les usagers situés à proximité du projet, et d'autant plus lorsque le signal reçu est déjà faible.

L'impact des éoliennes sur la réception de la télévision a fait l'objet de nombreuses études. Les éoliennes peuvent gêner la transmission des ondes de télévision entre les centres radioélectriques émetteurs et les récepteurs (exemple : télévision chez un particulier). Les perturbations engendrées par les éoliennes proviennent notamment de leur capacité à réfléchir des ondes électromagnétiques.

Selon l'article L.112-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, « *le constructeur est tenu de faire réaliser à ses frais, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, une installation de réception ou de rémission ou de réémission propre à assurer des conditions de réception satisfaisantes dans le voisinage de la construction projetée. Le propriétaire de ladite construction est tenue d'assurer, dans les mêmes conditions, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de cette installation...* ».

Aussi, ENERTRAG disposera dans la mairie d'accueil du projet un cahier de doléances en mairie de Occagnes et s'engage à rétablir à ses frais tous dysfonctionnement de la réception télévisée liée au parc éolien, dans le cas où il se ferait.

- « *Est-ce qu'il y a des réels impacts sur les animaux ?* »

Pendant les réunions de concertation, nous rencontrons à la fois des participants qui :

- Rapportent des témoignages -vus sur Internet- d'éleveurs qui affirment que la production de lait de leur cheptel aurait diminué à la suite de la mise en route d'un parc éolien,
- Partagent spontanément que la mise en route d'un parc éolien situé à proximité de leur élevage, n'a pas eu d'effet sur leur élevage.

A notre connaissance, il n'existe pas d'étude en France sur l'impact des parcs éoliens sur les animaux d'élevage.

- « *Au niveau du bruit, quel est l'impact ?* »

Il est aujourd'hui reconnu qu'un bruit peut affecter les personnes qui y sont exposées. Les troubles peuvent être absents, légers, ou plus importants, selon le volume du bruit, la durée d'exposition au bruit, le moment de la journée où a lieu le bruit, la distance au lieu d'origine du bruit, la fréquence du bruit...

Les bruits qui émanent d'une éolienne en fonctionnement ont une origine soit :

- Mécanique, liée aux vibrations due à la rotation de l'arbre du rotor, ou soit
- Aérodynamique, induite par le passage du vent sur les pales ou de la pale devant le mât.

Les perturbations sonores ont diminué ces dernières années grâce à la fois, à l'amélioration technique des machines et à une meilleure prise en compte des impacts acoustiques au moment des études du projet. Actuellement, le bruit au pied d'une éolienne est de 55 dB (A)<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> dB (A) : décibel pondéré selon la courbe de pondération 'A'. Cette courbe attribue un poids relatif en fonction de la fréquence. La courbe de pondération 'A' a été établie pour des niveaux sonores de l'ordre de 60 dB.

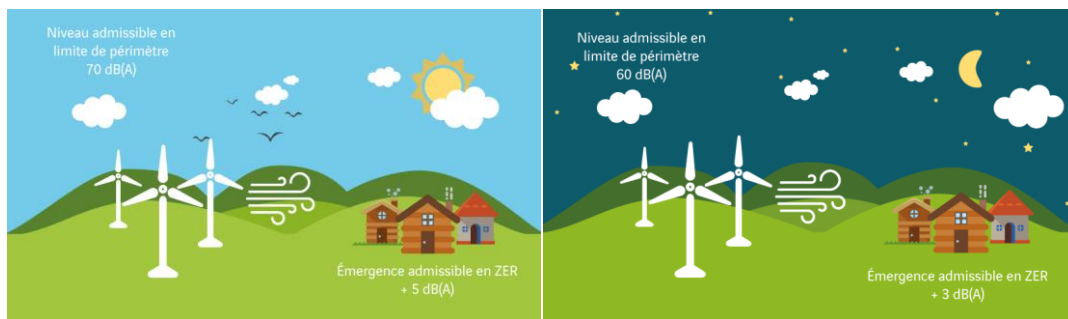


et lorsqu'on s'éloigne de 500 m de la machine, il diminue à 35 dB (A) ce qui correspond au niveau sonore d'une conversation à voix basse.

Les émissions sonores des parcs éoliens sont régies par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux éoliennes soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE. Ces dispositions reprennent pour l'essentiel celles qui prévalent dans la réglementation sur les bruits de voisinage<sup>2</sup>, définies dans le code de la santé publique<sup>3</sup>. Cette réglementation est considérée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail – AFSSET – comme « l'une des plus protectrices pour les riverains<sup>4</sup> ».

Cette réglementation impose des limites : « Le bruit à l'extérieur du parc, dans les zones à émergence réglementée, dont les habitations, doit être inférieur à 35 dB (A). Pour un bruit ambiant supérieur à 35 dB (A) à l'extérieur des habitations, l'émergence<sup>5</sup> du bruit doit être inférieure aux valeurs suivantes :

- 5 dB (A) pour la période de jour (7h - 22h),
- 3 dB (A) pour la période de nuit (22h - 7h).



*Légende : Zones à Emergence Réglementée (ZER) désignent, de façon simplifiée, les zones habitées potentiellement exposées aux niveaux sonores du parc éolien*

*Figure 1 : Illustration des niveaux émergences admissibles (source : Sixence Environnement, 2018)*

L'acoustique du parc éolien fait l'objet d'une étude à part entière qui fait partie intégrante du dossier d'autorisation remis aux services de l'Etat. Cette étude, menée la plupart du temps par un bureau d'études spécialisé et indépendant du porteur de projet, suit un protocole précis et rigoureux :

- Des sonomètres sont installés dans des points remarquables – le plus souvent les habitations les plus proches – autour de la zone d'accueil du projet pour une période d'au moins 10 jours. Ils enregistrent en continu le niveau sonore du site et permettent de dresser la cartographie acoustique du lieu ;
- Des simulations en laboratoire de l'impact acoustique du projet dans l'environnement sonore enregistré. L'empreinte sonore du parc est ajoutée à la cartographie acoustique du lieu. Est ainsi pris en compte tous les projets éoliens construits, autorisés ou en instruction (ayant obtenu l'avis de la MRAE – Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) ainsi que les projets d'aménagement du territoire (voie SNCF, autoroute, ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

<sup>2</sup> Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

<sup>3</sup> Articles R.1334-32 à R.1334-35 du Code de la santé publique.

<sup>4</sup> Avis de l'AFSSET - mars 2008 - Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes.

<sup>5</sup> L'émergence est une modification temporelle du niveau ambiant induite par l'apparition ou la disparition d'un bruit particulier. » AFNOR NF S 31 010 bruit de voisinage. En d'autres termes, l'émergence peut être comprise comme le bruit relatif supplémentaire autorisé par rapport au bruit ambiant.

Le travail de simulation permet de constater si les seuils réglementaires sont dépassés ou pas lorsque le parc sera en fonctionnement. Si tel est le cas, plusieurs réponses techniques existent :

- La modification de l'implantation du parc,
- L'installation de serrations sur les pales. Des sortes de « peignes » inspirés des rapaces nocturnes, sont montés sur les pales. Ils permettent de diminuer les turbulences sur le bord de fuite de la pale réduisant ainsi le niveau sonore de la machine de 3 dB environs,
- La mise en place d'un plan de bridage. Un tel plan consiste à limiter la vitesse de rotation des pales sous certaines conditions de vent – vitesse, direction... –, voire, dans les cas extrêmes, à arrêter de la machine.

Un suivi acoustique est réalisé dans les 6 à 12 mois qui suivent la mise en service du parc. Ce suivi permet de s'assurer que les machines installées respectent bien les seuils réglementaires et de la conformité du parc avec l'étude menée dans le dossier d'autorisation environnementale.

Si tel n'est pas le cas, les Services de l'Etat, la DREAL par l'intermédiaire de l'Inspecteur des Installations Classées, mettent en demeure la société qui exploite le parc de se mettre en conformité. Si elle ne le fait pas, le parc éolien peut être arrêté.

- « *Le balisage des éoliennes est-il obligatoire ?* »

Les flashes lumineux sont imposés par la réglementation aéronautique. Cela a pour objectif d'empêcher tout aéronef<sup>6</sup> de percuter l'éolienne. Ce flash, intermittent, est de couleur blanche le jour et de couleur rouge la nuit.

Ainsi, la nuit les éoliennes sont facilement identifiables dans le paysage par le flash rouge. Il est rappelé qu'au début de l'éolien – dans les années 2000, ces flashes étaient blancs. Afin de limiter l'impact visuel, ce flash a évolué vers un flash rouge qui a ensuite été synchronisé entre les machines d'un même parc puis avec les parcs environnants.

Aujourd'hui, des systèmes de recherche sont en cours – notamment un système radar qui allumerait les lumières uniquement à la détection d'un aéronef. Ce système est déjà mis en place en Allemagne avec un radar placé sur le toit de la nacelle et non à partir du sol. Toutefois, cela n'a pas encore fait l'objet d'une homologation par les services de l'aviation civile ou militaire. Il ne peut être mis en place sur les éoliennes.

L'exploitant du parc éolien est obligé de se conformer à la réglementation en vigueur qui – en France – est celle du flash lumineux. Si l'exploitant ne s'y soumet pas, il n'a pas l'autorisation de construire et de faire fonctionner son parc.

Avant de conclure cet atelier, l'animateur laisse un espace pour poser quelques questions. Un participant s'en saisit pour demander quelles vont être les grandes étapes de la suite du projet.

Le porteur de projet lui répond que :

- Le dossier de demande d'autorisation sera déposé au début de la rentrée scolaire ;

---

<sup>6</sup> Appareil capable de se déplacer dans les airs (avion, hélicoptère ...)

- Les services de l'Etat l'instruiront et reviendront vers le porteur de projets, en moyenne, sous 3 mois. A la suite de cette instruction, une demande de compléments sera formulée par les services de l'Etat auquel devra répondre le porteur de projet ;
- L'enquête publique se tiendra au plus tôt, un an après le dépôt du dossier – soit à la rentrée 2022.

Le porteur de projet espère une autorisation au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et si tout va bien, une construction du parc éolien en 2025.

Une deuxième question porte sur la communication autour du projet. Plusieurs pistes de réflexion sur le support de cette communication sont émises :

- La rédaction d'un article dans le journal communal qui doit paraître à la fin du mois de juin ;
- La mise en place d'une permanence publique un vendredi soir ou un samedi afin d'informer les habitants ;
- La réalisation d'une lettre d'information diffusée dans toutes maisons de la commune.

Il est partagé qu'il serait intéressant de mettre en valeur le travail qui a été réalisé par tout le groupe. Cette information permettrait également de communiquer sur l'autorisation du projet de Moulin-Sur-Orne.

Il est rappelé que l'ensemble du dossier de demande d'autorisation sera disponible en mairie et dans les mairies comprises dans un rayon de 6 km autour du projet lors de l'enquête publique. De plus, un résumé non technique sera communiqué à la commune d'implantation et aux communes limitrophes du projet un mois avant le dépôt du dossier. Il pourra ainsi être partagé avec l'ensemble des habitants du territoire.

#### **4. Clôture de la réunion.**

A la fin de réunion, la parole est donnée à chaque participant qui à tour de rôle, s'exprime brièvement sur son ressenti de la soirée de concertation. Globalement, ils font part de :

- *« Nous sommes concernés par le projet. C'était bien d'échanger avec un groupe, comme ça, pour voir les attentes de tout le monde et pour voir comment intégrer le projet au mieux dans le paysage. On est tous d'accord qu'il y a une gêne visuelle. C'est bien d'avoir de l'énergie éolienne renouvelable et c'est bien aussi d'intégrer au mieux les éoliennes dans paysage. »*
- *« C'est bien d'avoir pris conscience, avec les photomontages présentés, du projet de Moulin-sur-Orne. On voit bien qu'avec les nôtres ou pas il y aura un impact visuel. Il faut savoir si on veut du développement durable ou pas. Je suis contente car, moi, ça ne me gêne pas plus que ça. Aujourd'hui je suis assez satisfaite avec le projet que l'on a. Cela me rassure aussi vis-à-vis des habitants. » ;*
- *« Je n'ai pas grand-chose à ajouter. C'est bien que ce soit le dernier copil. C'est un peu long. Et comme le nombre de participants diminue à chaque fois, c'est mieux que ça s'arrête là. C'est aussi important d'associer la population et le conseil municipal à ce projet. » ;*

- *« Cela fait un peu de temps à attendre. Il y a des gens qui doivent se dire : est-ce que ce projet continue ou pas. Il est vrai qu'avec tout ce qui se passe en ce moment, en ne voyant rien, les gens peuvent se dire : on en n'entend plus parler. C'est fini. Moi dans mon voisinage, les gens ne parlent pas du projet. Les gens ont du mal à s'impliquer et à s'intéresser aujourd'hui. » ;*
  
- *Il y a un impact visuel évident. On aime ou on n'aime pas. Le problème c'est quand il y a des champs d'éoliennes. Il y en a partout. Et ça, c'est gênant. Moi je suis sensible au visuel. Accompagné le projet avec un programme paysager, ça c'est très important. Cela permettra d'adapter et de compléter. Ce ne sera pas uniquement un champ d'éoliennes » ;*
  
- *« Moi, sur ce projet, je trouve que cela fait un peu beaucoup. Il y a un projet à Sentilly – Montgaroult, il y a un projet à Moulin-Sur-Orge, il y a ce projet ... et à Sentilly, il y a des éoliennes tout autour. Il y en a bien assez. Un peu c'est bien mais là, il va y en avoir beaucoup. ».*

A la suite de ce retour, une réflexion se fait sur la planification du développement de l'éolien sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Une dernière question est posée sur le financement participatif. Le porteur de projet indique que c'est quelque chose qui est envisageable pour les riverains, sur les phases de chantier. Enertrag échange également actuellement avec la SEM Ouest Energie.

Delphine CLAUX remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur participation et implication.

La réunion se clôture en rappelant que la présente réunion fera l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis sous 1 mois à tous les membres du comité de pilotage.